

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 14 mars 2011 à la salle des Jardins

Il est 20h17 lorsque Mme Sylvie Guignet, Présidente du Conseil, ouvre la séance.

Mme GUIGNET souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour ce premier Conseil de l'année 2011.

Avant d'entamer les débats, c'est avec tristesse que nous avons appris les décès de :

- M. Michel Crottaz, conseiller communal depuis de nombreuses années,
- du mari de Mme Stella Dieumegard, conseillère communale ;
- Mme Hélène Mermod, ancienne conseillère communale.

Mme Guignet demande à l'assemblée de se lever afin d'observer un instant de silence en leur mémoire.

1. Appel

L'appel effectué donne

Membres présents	32
Membres excusés	6
Membres non excusés	3

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré. Madame Guignet implore la bénédiction divine sur nos discussions de ce soir.

Mme GUIGNET demande d'apporter une modification à l'ordre du jour sous le point 6. Communications municipales et ***échancier*** qui a été oublié.

L'ordre du jour prévoit :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2010
- 3) Correspondance
- 4) **Préavis 1/2011** révision des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM)
- 5) **Préavis 2/2011** demande d'un crédit extrabudgétaire de fr. 544'000.00 TTC pour l'assainissement des installations de chauffage et ventilation au Collège de la Crosette
- 6) Communications municipales et échancier
- 7) Propositions individuelles
- 8) Divers

L'ordre du jour n'étant pas combattu, il sera suivi avec la modification apportée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 6 décembre 2010

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 6 décembre 2010 est accepté à l'unanimité moins une abstention. Mme Guignet prie Mme Ferreira de le signer, elle le paraphe également.

3. Correspondance

- 25 janv. Réception du Préavis 1/2011 de la Municipalité et transmission de celui-ci au Président de la commission technique
- 26 janv. Réception d'un courrier de M. Jean-Marc Rebmann annonçant sa démission à la Municipalité au 31 janvier 2011
- 31 janv. Reçu courriel de M. Jossevel (Etat de Vaud, SeCRI) concernant les élections communales du 13 mars 2011
- 10 févr. Courrier à M. Jean-Marc Rebmann accusant réception de sa démission à la Municipalité
- 11 févr. Réception d'une copie d'un courrier de l'UAPE adressé à la Municipalité
- 15 févr. Réception du Préavis 2/2011 de la Municipalité
- 15 févr. Réception d'un courrier de l'Association du Stand de Tir d'Echandens invitant les sociétés à participer au Tir de l'Amitié, les 4 et 7 mai 2011.
- 21 févr. Transmission du Préavis 2/2011 au Président de la commission technique.
- 24 févr. Réception du rapport de la commission technique chargée d'étudier le préavis 1/2011
- 3 mars Réception du rapport de la commission gestion-finances chargée d'étudier le préavis 2/2011
- 4 mars Réception du rapport de la commission technique chargée d'étudier le préavis 2/2011
- 4 mars Lettre habituelle à M. le Préfet l'informant de notre séance de ce soir
- 9 mars Reçu courriel de M. Sylvain Jaquenoud de la Section des droits politique contenant des informations sur la journée du scrutin du 13 mars des élections communales.
- 14 mars Réception d'un courrier de Mme Rosat (traitée sous le point 8) Divers

4. **Préavis 1/2011** révision des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région morgienne (ERM)

Mme GUIGNET invite M. Rossier à donner lecture du rapport de la commission technique, sans les conclusions.

Aucune remarque n'étant formulée, Mme Guignet demande à M. Rossier de donner lecture des conclusions de son rapport.

Le préavis 1/2011 tel que présenté par la Municipalité est accepté à l'unanimité

5. **Préavis 2/2011** demande d'un crédit extrabudgétaire de 544'000.00 TTC pour l'assainissement des installations de chauffage et ventilation au Collège de la Crosette

Mme GUIGNET invite Mme Lenarth pour la commission technique et M. Salquin pour la commission gestion-finances à donner lecture de leur rapport sans les conclusions.

M. GALLAY demande s'il est possible d'avoir quelques chiffres ou un semblant d'étude qui puisse nous dire exactement si au point de vue rentabilité la solution de l'énergie solaire est vraiment inintéressante.

Il demande également des éclaircissements au sujet des honoraires des ingénieurs qui lui paraissent élevés.

M. MONNIN répond qu'en ce qui concerne le choix solaire, il n'a pas de chiffre à donner, mais le bureau d'ingénieur qui a une expérience dans le domaine des collèges, nous a totalement déconseillé la production de l'énergie solaire, par le simple fait que pendant la période juillet-août où la production est importante, le collège est fermé. Par conséquent, cette production n'étant pas stockable il nous a conseillé vivement de renoncer à une étude approfondie de cette source d'énergie.

Concernant les honoraires, tout le suivi du chantier est inclus du début à la fin. Ce ne sont pas des coûts approximatifs, mais des vrais coûts avec chaque fois environ 3 demandes d'offres auprès des entreprises compétentes.

M. VUILLE ajoute un complément d'information concernant le photovoltaïque :

La production d'énergie solaire n'a aucun rapport pour une demande comme celle-ci. Le rendement serait au grand maximum de 5% de nos besoins énergétiques.

Au niveau de l'énergie solaire thermique, cela serait imaginable pour un complément mais cela ferait des coûts supplémentaires.

Concernant le chauffage à pellets, nous en avons déjà discuté et débattu dans le cadre d'une précédente séance du Conseil. Une pré-étude avait été faite et l'option du chauffage à pellets avait été retenue.

Il ajoute que l'option du chauffage à pellets est une très bonne solution, mais doit vraiment rester une énergie locale et ne soit pas à l'avenir acheté à l'extérieur de la Suisse.

M. MONNIN ajoute que par rapport à une option de chauffage au gaz, cela aurait coûté CHF 50'000.00 d'investissement supplémentaire, car l'arrivée de gaz n'existe pas à la Crosette. Le Canton ne rentrait pas en matière pour couvrir ces frais.

Mme BONVIN demande par rapport au préavis 3/2008 *Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 140'000.00 pour l'entretien et assainissement au collège de la Crosette et bâtiment de la voirie* qui comprenait la ventilation des vestiaires et douches du Collège de la Crosette, avec devis de plusieurs entreprises :

Si cela se reflète dans le préavis 2/2011 au point 5 : coût des travaux ?

Est-ce que les travaux du préavis 3/2008 ont été réalisés ?

M. MONNIN répond que le préavis 3/2008 a été abandonné après que la Municipalité ait estimé que l'étude faite par un bureau extérieur n'était pas très sérieuse.

La Municipalité a réalisé qu'une partie du préavis 3/2008

Dans le préavis 2/2011 sont comprises toutes les ventilations de la salle de Gym, des vestiaires et douches de la Crosette.

M. VUILLE ajoute qu'il y a beaucoup à faire en ce qui concerne l'assainissement des infrastructures techniques, mais cela fera des économies de 15 à 20 % sur les budgets à venir, simplement sur la chaleur distribuée.

M. MONNIN ajoute en complément qu'en ce qui concerne les isolations dans le bâtiment de la Crosette, un travail important avait été effectué il y a une dizaine d'années.

Mme GUIGNET invite Mme Lenarth pour la commission technique et M. Salquin pour la commission gestion-finances à donner lecture des conclusions de leur rapport.

1^{ère} votation :

Vote pour le crédit extrabudgétaire de CHF 544'000.00

OUI : 30

NON : 1

Abst : 0

2^{ème} votation :

Vote pour l'amortissement du projet sur une durée de 20 ans à raison de Fr. 27'200.00/an, la première fois portée au budget 2012

OUI : 30

NON : 0

Abst : 1

6. Communications municipales et échancier

M. CHARMEY annonce que concernant les extérieurs du bâtiment communal, les adjudications arrivent à la fin.

En ce qui concerne la motion de M. Michel Crottaz, pour la création des abris bus à Denges, le Municipal en charge des routes ayant démissionné en même temps que la réception de la motion, elle n'a donc pas pu être traitée.

Au sujet de la motion Tavernier, elle est reportée.
Des travaux importants vont avoir lieu sur la RC1 et nous ne pouvons pas commencer à étudier des projets avant qu'ils aient déterminé ce qu'ils allaient faire exactement. Les adjudications ont déjà été données.

Concernant la mini déchèterie qui se trouvait à la place des Oches, elle a été déplacée devant la voirie. Un aménagement couvert a été effectué afin de pouvoir y déposer entre autre, la peinture et les néons. Cet aménagement est ouvert la journée mais fermé la nuit.

Concernant la collecte d'habits sur la commune de Denges, il a été récolté en une année 7,9 tonnes, avec un bénéfice de Fr 800.00 que la société a versé à Terre des Hommes.

Concernant la route des Vignes (route des patates), nous avons reçu après maintes discussions avec M. Marthaler, de l'Etat de Vaud, une réponse :

*Comme vous avez pu le constater dans le rapport routes cantonales à l'horizon 2020, ladite route est hiérarchisée en route cantonale de base.
Ladite route est hiérarchisée en route cantonale de base.
Le Conseil d'Etat présentera d'ici l'été un projet de loi redéfinissant la nouvelle hiérarchisation du réseau, ce projet de loi sera accompagnée d'une ordonnance de classification qui inclura alors la route de Lonay.*

Nous avons reçu ce jour, un courrier du service des routes nous demandant un rendez-vous afin de discuter sur ce cas.

Mme ROSAT demande si cela veut dire que l'Etat prendra la remise en état de la route ?

M. CHARMEY répond que nous ne pouvons pas en dire plus pour l'instant.

7. Propositions individuelles

Aucune n'est parvenue sur le bureau du Conseil

8. Divers

Mme GUIGNET donne lecture de la lettre de Mme Rosat.

Par la présente, je vous demande de bien vouloir répondre, lors de notre prochain Conseil du 14ct, sous le point 8 divers aux questions suivantes :

Question à la Présidente du Conseil :

- 1) *Y a-t-il des remarques, des avertissements ou d'autres sanctions aux membres du Conseil communal qui ne viennent pas régulièrement aux séances. Si oui sous quelle forme et après combien d'absences ?*

Question à la Municipalité :

2) *Pourquoi la Municipalité n'a pas informé le Conseil communal qu'elle avait reçu une offre de Mme Pervenche Monod pour l'achat du terrain sur lequel il est actuellement mis à l'enquête deux bâtiments ?*

Selon l'article 17, point 5, de notre règlement une telle décision est dans les attributions et compétences du Conseil pour autant qu'il soit mis au courant ?

Mme GUIGNET répond à la première question :

Nous pouvons lire effectivement dans le règlement du Conseil communal :

Art. 49.- *Chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué.*

Les membres du Conseil qui, en dépit d'un avertissement, négligeraient leur devoir de prendre part aux séances, peuvent être frappés par le bureau d'une amende dans la compétence municipale

Jusqu'à maintenant nous n'en sommes jamais arrivé là, ce qui s'est déjà passé : Le Président a fait pression sur une personne qui ne venait pas aux séances, et cette personne a démissionné, rien d'autre n'a été fait.

M. MONNIN répond à la seconde question, en rapport avec l'Art. 17, point 5 du règlement du Conseil sur l'acquisition et aliénation d'immeubles.

Le règlement parle d'achat ou d'aliénation d'immeuble, ce qui n'est pas le cas ici.

Raisonnement de la Municipalité lors de la réception non pas d'une offre écrite, mais d'une proposition orale, de la mise en vente de cette parcelle par M. Monod :

La commune avait acheté à l'époque sur proposition au Conseil communal, 3 parcelles dans le futur plan de quartier des Ochettes, dont 2 parcelles spécialement pour le parking destiné aux habitants du Vieux-Bourg. La Municipalité avait raisonné en disant que c'était une nécessité de proposer des places de parc aux habitants du Vieux-Bourg. Nous avons eu l'opportunité de racheter ces parcelles qui se trouvaient sur le marché.

Lorsque nous avons proposé au Conseil communal qui avait par ailleurs accepté, il faisait savoir à la Municipalité qu'elle n'était pas là pour faire de la promotion immobilière mais pour trouver des solutions au besoin de la collectivité publique, chose réalisée dans le cadre de ces parcelles.

Dans le cadre de la parcelle de M. Monod ce n'est pas du tout le cas, c'est une parcelle privée, constructible, où l'on peut y construire un immeuble, d'ailleurs actuellement à l'enquête.

Tenant compte de ce qui avait été dit à l'époque, la Municipalité a estimé que ce n'était pas son rôle de proposer au Conseil un éventuel achat de cette parcelle. Décision prise à l'unanimité en Municipalité qui a clos le dossier.

Mme ROSAT ajoute que lorsque la Municipalité a reçu l'offre de Mme Monod, elle aurait pu en informer le Conseil communal, afin de pouvoir en discuter, car ce terrain est adjacent au terrain communal, de l'Eglise d'un côté et de la place de Fête de l'autre, que cela aurait pu être utilisé, soit pour une place de jeux ou éventuellement pour un bâtiment dans quelques années ; il ne faut pas voir sur 2 ou 3 ans mais sur 15 à 20 ans.

M. MONNIN répond qu'une place de jeux à Fr. 750.-/m² c'est difficile.

Mme ROSAT ajoute que Mme Monod pensait faire derrière chez éventuellement un EMS.

M. MONNIN répond que ce n'est pas le rôle d'une commune de construire des EMS.

Mme GUIGNET communique les résultats des dernières votations et élections pour Denges

Votations du 13 février 2011

Initiative sur les armes OUI 253 NON 192

Participation totale de 52.15 %

Elections communales du 13 mars 2011

Sont élus à la Municipalité : M. Charmey, Mme Maeder, M. Monnin, M. Gallay et Mme Guignet.

Au Conseil communal, les 45 membres sont élus au premier tour.

La dernière séance de la législature est agendée au 27 juin

L'assermentation pour les membres du Conseil et de la Municipalité pour la prochaine législature 2011-2016 se déroulera avec M. Le Préfet, le lundi 6 juin 2011 à 20 heures à l'Eglise de Denges.

La séance de mise en place des autorités suivra à la salle des jardins.

Mme ESPANA remarque par rapport à la déchetterie ouverte le samedi de 10h à midi, que parfois la personne en charge, ferme 5 à 10 minutes avant midi, ce qui est très ennuyant.

M. CHARMEY répond qu'il va transmettre le message pour que la déchetterie ferme à midi précise.

M. DESCHAMPS demande si la commune de Denges a été approchée concernant un rapprochement des communes alentours afin d'essayer de lutter contre les bruits de la gare.

M. CHARMEY répond que la commune d'Echandens a demandé aux quatre communes si elles voulaient participer à une étude sur le bruit.

Mais lorsque Denges a demandé à quoi cette étude allait servir, personne n'a pu répondre, donc notre commune n'y a pas donné suite.

M. VUILLE demande à la Municipalité si elle peut donner des nouvelles concernant une coupure de téléphone qui a eu lieu début décembre chez Swisscom, et ce, pendant une semaine.

M. CHARMEY répond que le problème se trouve chez Swisscom, la commune n'y peut rien, c'est un client comme un autre.

Il est 21h 26 Mme GUIGNET lève la séance et annonce que le verre de l'amitié est offert par le Municipalité.

La Présidente

La Secrétaire

S.Guignet

M. Ferreira